

Membres de droit présents :

Enseignants : Mmes Le Porho, Lerot-Troubet , Favennec, Cérissère, Zampetti, Franc, Velot-Lerou, Vidal, Juston, Grégoire, Vercoutère, Leblanc, Cosse, Mauré, Dubois, M. Damon.

Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) : Mme Valet

Adjointe au Maire déléguée au conseil d'école : Mme Fabry

Adjointe au Maire en charge du PEDT, du périscolaire et de la jeunesse : Mme Pochez

Représentants des parents d'élèves ALPE : M. Rey, Mme Le Brun, Mme Beauval, Mme Morante Cazaux, Mme Cabaton.

Représentants des parents d'élèves FCPE : Mme Salgues, M. Samson, Mme Faucher, Mme Culhane, M Garrido, Mme Calas.

Membres de droit excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Clerc

Membres invités :

Coordinateur des écoles élémentaires: M Barrué

Directeur de l'ALAE : M. Aïssa Abdi

Directrice adjointe de l'ALAE : Mme Rodrigues

Présidente de séance : Mme Lagarrigue

Secrétaire de séance : Mme Lagarrigue

Ouverture de la séance : 18h

1) Présentations et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur lors de la première réunion du conseil d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire

- donne avis et suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école
- statue sur la partie pédagogique du projet d'école
- adopte le projet d'école (établi pour 4 ans)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire
- est destinataire du bilan de fin d'année du projet d'école
- est informé sur l'organisation des aides spécialisées
- examine les conditions d'organisation du dialogue lors de la première réunion (réunion de rentrée, rencontres parents-enseignants)

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargée de la circonscription et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché sur le panneau d'entrée de l'école.

Dates des prochains conseils d'école : **jeudi 10 mars et lundi 13 juin 2022** à 18h.

2) Point sur la rentrée

Effectifs :

3 inscriptions après l'été. 1 radiation pendant les vacances de Toussaint. 3 inscriptions le 08 / 11.

En ce moment, dans l'école, **il y a 370 élèves** répartis de la façon suivante :

- 2 classes de CP à 26 élèves,
- 1 classe de CP/CE1 à 24 élèves (18 + 6)
- 3 classes de CE1 (une classe à 26, deux à 27 élèves)
- 2 classes de CE2 à 27 et 28 élèves,
- 1 classe de CE2/CM1 à 24 élèves (18 + 6),
- 2 classes de CM1 à 28 élèves,
- 1 classe de CM1/CM2 à 23 élèves (10 + 13),
- 2 classes de CM2 à 28 élèves.

Protocole sanitaire :

Cette année, quatre niveaux ont été définis dans le protocole sanitaire : niveau 1-vert, niveau 2-jaune, niveau 3-orange, niveau 4-rouge.

La rentrée des classes s'est effectuée au niveau 2 : port du masque obligatoire en intérieur, limitation du brassage par niveau ou groupes de classes, mesures renforcées d'aération et lavage des mains, activités sportives autorisées en extérieur et intérieur (pas de sport de contact en intérieur).

Le 11 octobre, le protocole a été abaissé au niveau 1 : le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves depuis cette date, de même que la limitation du brassage des élèves. Les activités physiques et sportives peuvent s'exercer sans restriction.

Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

Sur 613 électeurs inscrits, il y a eu **348** votants. Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance. Participation en hausse par rapport à 2021 (taux de participation 56.77% cette année, contre 54,44% l'an dernier).

22 bulletins nuls ou blancs, donc 326 suffrages exprimés.

La FCPE a obtenu 158 votes (7 sièges) et ALPE a obtenu 168 votes (7 sièges).

ALPE		FCPE	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M REY	Mme RAGOT	Mme SALGUES	M MAOUGAL
Mme MORANTE CAZAUX	Mme LEMAIRE	M SAMSON	Mme FAUCHER
Mme BEAUVAL	Mme RENAUDIN	Mme CULHANE	M WATTEBLED
Mme RAPASSE	Mme LEMAITRE	M ISIK	Mme JEAN BAPTISTE
Mme CABATON	Mme LANCHON	Mme CALAS	Mme GARRIDO
Mme LE BRUN	M DIAS	M GARRIDO	M MOUNIER
M AMELOT	M ROLET	Mme DA SILVA	Mme DAMIENS

Des élections de délégués des élèves ont eu lieu en même temps dans les classes de CE2, CM1, CM2.

3) Règlement intérieur de l'école

Cf. règlement intérieur ci-joint (pas de modification).

→ *Voté à l'unanimité à 18h30.*

Le règlement intérieur sera affiché sur le panneau d'affichage et envoyé par mail aux familles.

Rappels aux familles :

- Merci de penser à prévenir l'école en cas d'absence de l'enfant avant 9h (message téléphonique ou mail) et à justifier l'absence par écrit, **sur feuille libre**, au retour de l'enfant.
- A la sortie de l'école, les enseignants accompagnent les enfants jusqu'au portail. Ils sont alors sous l'entière responsabilité des parents. Les enseignants ne sont pas tenus de remettre l'enfant à un adulte en particulier.
- Les rendez-vous médicaux ou administratifs doivent être pris en dehors du temps scolaire. Dans le cas contraire, l'enfant ne peut entrer ou sortir de l'école qu'aux horaires d'ouverture du portail.
- Les élèves ne doivent apporter à l'école que les objets demandés par les enseignants.
- Les mots ou papiers d'annulation/rajout pour l'ALAE sont à remettre avant 9h à l'ALAE ou à la directrice de l'école : ils ne doivent pas être placés dans les cahiers de liaison.

Dialogue avec les parents d'élèves :

Les réunions de rentrée ont eu lieu les deuxième et troisième semaines de septembre.

Comme indiqué dans le règlement, les rencontres parents/enseignantes sont possibles sur rendez-vous.

La directrice a des réunions régulières avec les représentants de parents pour préparer les conseils d'école.

4) Organisation du temps scolaire

Au terme de trois ans de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire, il est nécessaire de renouveler les procédures consultatives réglementaires.

Ces procédures permettent soit de renouveler l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle existe déjà, soit de modifier la répartition des 24h d'enseignements obligatoires si toutes les conditions sont réunies.

L'école Prévert fonctionne actuellement selon le régime de droit commun (24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin, 5h30 maximum par jour, 3h30 maximum par demi-journée, 1h30 minimum de pause méridienne).

Des modes dérogatoires d'organisation du temps scolaires sont prévus dans la réglementation, notamment la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours).

Toute dérogation est conditionnée à la transmission au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne d'une proposition d'organisation conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

La Mairie exprime sa volonté de poursuivre sur un rythme de 4.5 jours, qui permet plus d'apprentissages en matinées, des journées moins denses et la mise en place d'un PEDT. Elle indique que ce projet d'organisation sera transmis au DASEN.

L'équipe enseignante propose une organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours), de 9h à 12h et de 14h à 17h : les enseignants qui ont pratiqué ce rythme scolaire observent des enfants plus reposés en fin de semaine et une facilité d'organisation de l'emploi du temps sur la journée.

Vote des différentes parties :

	Semaine 4 jours	Semaine de 4.5 jours	Ne se prononcent pas
Enseignants et maîtres du réseau d'aide	10	5	2
Mairie	0	2	0
Représentants des parents d'élèves	1	9	1
Total	11	16	3

La proposition du conseil d'école est donc la poursuite du rythme scolaire actuel (régime de droit commun).

L'équipe enseignante demande à la mairie que soit examinée la possibilité de proposer une aide aux devoirs pour les élèves à l'école (animateurs, enseignants volontaires). La Mairie évaluera la nécessité de cette aide et étudiera les possibilités.

5) Vie de l'école

RASED (dispositif de l'Education nationale)

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté appartient au pôle ressource de la circonscription : il est constitué de 5 psychologues et 2 enseignants spécialisés pour les 28 écoles de la circonscription (Plaisance, Tournefeuille, Frouzins et Seysses).

A l'école Prévert, sont présentes une psychologue de l'Education Nationale M^{me} Frontil-Dubosc, et une enseignante spécialisée, Mme Boisseau.

Coordonnées RASED : 05.62.13.52.71 - email : rased-hg16.plaisance-jp@ac-toulouse.fr

Les membres du RASED participent aux conseils de cycle avec les enseignantes, ce qui permet d'avoir des regards croisés sur les élèves mais aussi aux réunions d'équipes éducatives qui concernent les enfants avec des problématiques particulières (situations de handicap, soins extérieurs). Des bilans sont faits essentiellement pour

des orientations, ou pour comprendre plus particulièrement des difficultés d'un élève.

En concertation avec les enseignants, ou suite à des sollicitations des familles, les membres du RASED peuvent être amenés à observer un enfant en classe. Ces observations peuvent déboucher sur des prises en charges. Les parents sont toujours informés et les observations débouchent toujours sur un entretien.

AESH : Accompagnants pour les Elèves en Situation de Handicap.

Nous avons 8 AESH à l'école pour accompagner 21 élèves en situation de handicap, dont 7 bénéficient d'une AESH individuelle sur tout le temps scolaire. Il est donc difficile d'assurer un accompagnement satisfaisant pour tous les enfants concernés.

Sur le temps périscolaire, un contrat LEC peut être proposé aux AESH pour accompagner les élèves.

La FCPE indique la mise à disposition par la FCPE 31 d'une « boîte à outils école inclusive » à destination des familles, pour les soutenir dans leurs démarches.

Services civiques : Gabriel Maruejols et Manon Joffre ont débuté une mission de service civique au sein de l'école, du 9 septembre au 7 juillet. Ils contribuent aux activités pédagogiques de l'école et participent à la surveillance des récréations.

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ils sont établis avec le médecin scolaire, les parents, le personnel de l'ALAE, les enseignants des enfants, sur ordonnance du médecin de l'enfant. Nous avons établi 19 PAI dont 11 pour asthme, 3 pour allergies alimentaires (parfois avec asthme), 1 pour diabète, et 4 divers.

Sécurité : PPMS intrusion et évacuation incendie

- *Evacuation incendie* : exercice réalisé le 16 septembre 2021 (exercice préparé en classe, élèves et personnels avertis). Tous les enfants ont évacué en 1min 10s. Bon déroulement. Un deuxième aura lieu au mois de mars, les enfants ne seront pas prévenus.
- *PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) intrusion* : exercice réalisé le 7 octobre à 9h30. Deux parents d'élèves étaient présents, ainsi que M. Barrué responsable sécurité pour la mairie. Le scénario choisi simulait une intrusion dans l'école maternelle.

A 9h30, une enseignante de l'école maternelle a déclenché l'alarme. Elle a prévenu l'ensemble des enseignants du groupe scolaire par message via un groupe Whatsapp commun à la maternelle et l'élémentaire. Tous les élèves de l'école élémentaire étaient en classe au moment du déclenchement de l'alarme.

Du côté de l'école élémentaire, l'alarme a été bien entendue par certaines classes, peu voire pas du tout par d'autres. Il s'avère que, contrairement à ce que l'école avait demandé l'an dernier suite aux exercices, les alarmes de la maternelle et de l'élémentaire ne sont toujours pas reliées: seul un haut-parleur supplémentaire, relayant l'alarme de la maternelle, a été installé dans l'école élémentaire, dans le couloir à côté de l'entrée de la cantine (et idem côté maternelle). Les classes à proximité de ce haut-parleur ont bien entendu l'alarme, celles qui en sont éloignées l'ont entendue très faiblement ou pas du tout. Lorsque nous avons constaté que les hauts parleurs de l'école élémentaire n'émettaient pas de son, nous avons tenté d'enclencher l'alarme de l'élémentaire, mais elle n'a pas fonctionné. Après audition de l'alarme, les adultes et les enfants ont bien réagi, se sont enfermés rapidement et silencieusement. La remontée des effectifs s'est faite rapidement via le groupe whatsapp. L'exercice a duré 10 min.

Il apparaît nécessaire que le système d'alarme des deux écoles soit synchronisé rapidement : ces travaux seront effectués en 2022. Concernant le dysfonctionnement de l'alarme de l'école élémentaire, il s'avère que celle-ci avait été débranchée durant les travaux effectués cet été : il est demandé qu'une vérification systématique soit effectuée par les services techniques avant chaque rentrée des classes.

Remarque : la mise à l'abri est ralentie par le fait que l'on doit maintenir l'interrupteur du volet roulant pour le fermer, ce qui implique de ne pouvoir en fermer qu'un à la fois et que la personne qui ferme reste un long moment proche des fenêtres, exposée.

Il apparaît nécessaire de réfléchir à un plan de mise en sûreté qui permette aux élèves de s'échapper de l'école si besoin : un rendez-vous est programmé avec la gendarmerie en ce sens.

Des exercices d'évacuation incendie et PPMS sont également réalisés sur le temps ALAE.

6) Projet d'école et projets de l'année

Rappel des axes du projet d'école :

Axe 1 : Améliorer la continuité des enseignements intra et inter-cycle : création d'outils inter-cycle pour les enseignants et les élèves, chorale d'école.

Axe 2 : Permettre aux élèves de devenir des citoyens responsables : s'engager dans une démarche de développement durable, potager permaculture, sensibilisation au handicap, parlement des enfants et journal d'école.

Axe 3 : Permettre aux élèves d'améliorer leurs compétences en lecture : actions spécifiques pour renforcer la compréhension des textes lus ou entendus.

Evaluations CP et CE1 : restitution des résultats, information des familles → les résultats ont été restitués lors de rencontres individuelles famille/enseignants. Des réunions de cycle sont programmées pour analyser les résultats.

Sorties	Classes	Dates
Festival International du Film de Fiction Historique à l'ONYX → 5 classes ont participé aux séances scolaires	Les 5 classes de CM1 et CM2	Les 23 et 24 septembre
Participation à l'opération « Nettoyons la Nature » : 5 classes	Les 3 classes de CE1 + CE2b et CE2/CM1	Le 24 septembre
Spectacle « Dans ma bulle » salle Monestié : 3 classes Spectacle lié au PEDT	CM1/CM2, CM2A, CM2 B	Le 6 octobre
Auditorium Saint Pierre des Cuisines à Toulouse : 3 classes	CE2A, CE2B, CM1A	Le 12 octobre
Cinéma salle Monestié : 3 classes	Les 3 classes de CP	Le 9 novembre
Muséum de Toulouse : 3 classes	CM1/CM2, CM2A, CM2 B	Le 7 et 10 décembre

Les CE1 envisagent une sortie cinéma avant les vacances de Noël ainsi qu'une classe découverte équitation/cirque.

L'école prévoit un spectacle de chant choral au mois de mai.

La Mairie remercie les enfants qui ont écrit la lettre au Maire suite à l'opération « nettoyons la Nature », pour faire part de leurs observations et propositions.

Projets particuliers :

- La FCPE propose une vente de sapins de Noël le jeudi 2 décembre. Un projet autour du troc de livres est également envisagé.
- L'association ALPE renouvelle le projet éco-citoyen de récupération de matériel scolaire usagé et de cartouches d'encre vides. Les boîtes de récupération sont dans le hall d'entrée. Un totem de récupération d'emballages est situé devant l'entrée principale, directement à l'usage des familles. Un partenariat avec le foyer de vie de Plaisance a été mis en place. Les pensionnaires ont pu remettre leur collecte à l'école avant les vacances. Les enseignants signalent que plusieurs classes utilisent désormais des flacons de colle remplissables et des ardoises à craies, dans un souci écologique.

La vente de madeleines au profit de la coopérative scolaire est également renouvelée.

Photographe : Il est venu les jeudi 23 et vendredi 24 septembre. Les photos ont été en vente jusqu'au 08/11. Une part des recettes est encaissée par la coopérative scolaire.

7) Coopérative scolaire

Présentation du bilan financier par Mme CÉRISÈRE, mandatrice de la coopérative scolaire :

Nous avons clôturé l'année 2020/2021 avec un excédent d'environ 6000€.

Il faut déduire de ce montant :

- 1000€ de réserve
- 1300€ d'avance exceptionnelle que nous avait versée l'OCCE31 au moment du COVID
- 900€ d'assurance

Soit un total à déduire de 3200€, ce qui nous laisse 2800€.

Les dons des familles nous ont rapporté 4600€.

Cela donne un budget de 530€ par classe pour les sorties.

Il faudra ajouter à cela les diverses actions : vente des photos, des sapins de Noël et madeleines notamment.

Le remboursement des 12 200€ détenus jusqu'à présent sous forme d'acompte par un organisateur de voyages a été remboursé récemment.

8) ALAE

Présentation des projets aux membres du conseil par M Aïssa, directeur de l'ALAE :

Rappel informations pratiques : Les inscriptions et les changements se font via le portail famille. Il est possible d'effectuer des rajouts pour les accueils du matin et du soir et la cantine le matin avant 9h.

Il n'est pas possible d'effectuer des annulations pour l'accueil du matin ou du soir.

Il faut penser à vérifier le portail famille AVANT le 25 de CHAQUE mois.

Rappel horaires et fonctionnement : L'ALAE accueille les enfants de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, ainsi que de 12h à 14h05. Les parents peuvent déposer les enfants à l'ALAE jusqu'à 8h45 le matin, et les récupérer à partir de 16h40 le soir.

Point sur les effectifs : Au mois de septembre, 120 enfants le matin, 321 le midi et 193 le soir en moyenne. Au mois d'octobre, 121 le matin, 320 le midi et 200 le soir en moyenne.

Les difficultés de l'ALAE :

- Une nouvelle équipe : 11 animateurs sont partis donc 11 nouveaux à former et 2 départs à prévoir.

- Un fonctionnement dépendant du protocole sanitaire qui change régulièrement.

Présentation des activités proposées :

Les projets qui se sont bien lancés : L'environnement (divers ateliers autour de la récupération, participation au World Clean Up Day) / Le film d'animation/ Le jardin / Le théâtre et le karaoké.

Les projets en pause : la comédie musicale, les scénettes de théâtre et le volet humanitaire.

Activités proposées dans le cadre du PEDT : ping-pong, GRS, secourisme, échecs, foot féminin, batterie, mamies conteuses, langue des signes.

Les activités et leur planning seront présentés aux enfants lors d'un forum d'activités et affichés.

Prochains projets : Retour des tournois de carte et fabrication d'une table de jeu, Olympiade des sports peu connus, Volet laïcité et notion d'inclusion, Apprenons les jeux coopératifs.

Questions de parents :

- Concernant les classes qui mangent au 3ème service, les enfants n'ont pas le temps de manger et n'ont pas le droit de prendre leur fruit du repas ou leur paquet de gâteaux (en fait tout ce qui peut être emporté), pourquoi ? Les temps de repas étaient plus longs en début d'année surtout pour les CP, cette difficulté n'est plus observée maintenant; une rotation des groupes est cependant prévue pour pallier à ce problème. Il est interdit de sortir la nourriture hors de la cantine.
- Serait-il possible d'ouvrir l'espace vert lorsque le temps le permet afin que les enfants puissent profiter de cet espace? Oui mais il est difficile à utiliser car souvent boueux, présence de chenilles à certains moments (piège à changer), ne pas déranger le temps d'APC dans les classes...

- Demande des parents à venir déjeuner en présence des enfants.

9) Travaux et points divers

- Ménage : la fréquence de nettoyage a pu être insuffisante, notamment dans les toilettes. L'horaire de nettoyage actuel n'est pas satisfaisant (durant les récréations de l'après-midi).

- Internet et informatique : problème récurrent et très pénalisant de panne internet, matériel vieillissant à remplacer (un vidéoprojecteur en panne, certains ordinateurs de la salle informatique, ...).

L'école est éligible à la fibre mais la Mairie indique que le budget serait plus important.

- L'école redemande la plantation d'arbres dans la bande de terre autour de la cour.

- Les travaux de sécurisation du parking devant l'école ont commencé, la Mairie est remerciée.
On nous signale que les plots au sol noirs (le long de la voie de bus) ne sont pas assez voyants et dangereux de ce fait :
Un rendez-vous est pris le 15 novembre pour traiter ce problème.
- Le marquage au sol devant les deux classes qui donne sur la cour qui devait être réalisé cet été n'a pas été fait. Reporté en 2022.
- La gendarmerie recommande la pose d'un brise-vue sur le grillage de la cour, ce qui paraît pertinent pour la sécurité des enfants.
- L'école est toujours en attente des placards qui devaient être réalisés dans les classes. A défaut, les enseignants devaient pouvoir commander des armoires, ce qui n'a pas été le cas. La priorité a été donnée aux maternelles pour les placards.
- L'installation d'un visiophone supplémentaire pour faciliter les entrées / sorties entre 12h et 14h est redemandée.
- Des bancs supplémentaires dans la cour ainsi que des porte-manteaux sont demandés.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été passés en revue, la séance est levée à 20h15.

La présidente de séance
Mme Lagarrigue



La secrétaire de séance
Mme Lagarrigue

